

Règlement

o Article 1

«**La Dinosaurienne**» est un évènement sportif organisé par l'ACBB.

o Article 2

La date de l'organisation est le dimanche **30 septembre 2018**.

4 courses vous sont proposées (veuillez noter que les distances sont **approximatives**):

- **un 28 km (petit passage par les marais d'Harchies, carrières et sentiers à Bernissart, avec passage par le lac et le terril de Bernissart et la forêt de Bonsecours);**

- **un 16 km (petit passage par les marais d'Harchies, carrières et sentiers à Bernissart, terril de Bernissart;**

- **un 6 km (petit passage par les marais d'Harchies et retour par l'écluse au site du Préau), en solo;**

- **et la Kids-Dino, ouverte aux enfants à partir de 6 ans, à courir en binôme enfant/enfant, adulte/enfant.**

o Article 3

Toutes les courses sont des courses nature essentiellement sur sentiers et carrières, dans les bois, organisées dans un esprit trail.

Chaque participant est donc tenu de respecter et l'environnement et la propreté des lieux, y compris dans les zones de ravitaillement. Ne jetez donc rien.

Tout abandon de détritrus sur le parcours sera sanctionné par la disqualification.

La sécurité est un impératif, les concurrents se doivent assistance mutuelle. Tel est l'esprit trail.

Le circuit est entièrement balisé par de la farine/chaux au sol et par des panneaux de bifurcation installés aux endroits requis, ainsi que par de la rubalise. Le respect du balisage est obligatoire sous peine de disqualification.

L'organisation prévoit des signaleurs uniquement aux endroits dangereux (traversées de routes) et/ou stratégiques.

Toute infraction au code de la route entraînant un accident quelconque est à charge du coureur.

o Article 4

Inscriptions:

Pour une meilleure organisation, il est plus que fortement recommandé de se préinscrire en complétant le formulaire d'inscription et en s'acquittant du montant dû sur le compte de l'ASBL ACBB BE78 0014 7512 6486.

Pour une gestion plus facile pour les organisateurs, les préinscriptions seront clôturées le **23 septembre 2018**. Les **200 premiers préinscrits** recevront une bouteille offerte par notre **sponsor la Brasserie Dupont**. L'inscription officielle ne sera validée que lorsque le paiement aura été reçu sur le compte IBAN **BE78 0014 7512 6486**. Lors de votre virement n'oubliez pas de mentionner votre nom et prénom avec la mention « inscription 28 km/16 km/ 6 km solo/Kids Dino ».

Pour le **6 km solo**, les frais d'inscription sont de **3 €** en pré-inscription et de **5 €** si l'inscription a lieu le jour-même.

Pour le **16 km**, les frais d'inscription sont de **6 €** en pré-inscription et de **8 €** si l'inscription a lieu le jour-même.

Pour le **28 km**, les frais d'inscription sont de **10 €** en pré-inscription et de **12 €** si l'inscription a lieu le jour-même sur place.

Pour la **Kids Dino**, les frais d'inscription sont de **5 euros** par binôme. Pas de majoration sur cette course.

Une fois l'inscription payée, aucun remboursement ne sera effectué, sauf sur présentation d'un certificat médical **avant le 23 septembre 2018**.

Veillez noter que les bénéfiques servent intégralement à financer l'école d'athlétisme et donc la formation des jeunes.

o Article 5

Les départs et arrivées auront lieu à la piste d'athlétisme de Bernissart, au centre omnisports du Préau, Rue du Préau, 7320 Bernissart. L'heure de départ pour le **28** et le **16 km** est **10 heures**. L'heure de départ pour le 6 km solo est **10h30**, et l'heure de départ pour la Kids-Dino est fixée à **10h35**.

o Article 6

Le **28 km** et le **16 km** sont ouverts aux coureurs **à partir de 16 ans**. Le 6 km est ouvert aux coureurs **à partir de 12 ans**. La **Kids-Dino** est ouverte aux coureurs **à partir de 6 ans**. Chaque coureur devra être en possession d'une Responsabilité Civile individuelle (RC familiale). Tous les participants prenant part à la course se déclarent aptes physiquement et renoncent à tout recours contre l'organisation en cas d'accident consécutif à une quelconque déficience personnelle.

o Article 7

Le matériel obligatoire pour le 28 km et le 16 km se compose d'une réserve d'eau (min. 0,5 L), d'une réserve alimentaire, d'un téléphone mobile avec le numéro du responsable de la course, lequel vous sera communiqué le jour-même. Tout coureur vu en train de jeter ses déchets sur le parcours sera disqualifié. Des poubelles seront disposées en grand nombre à chaque poste de ravitaillement. Pas de matériel obligatoire pour les autres courses.

o Article 8

1 seul ravitaillement pour le 28 et le 16 km, et ravitaillement à l'arrivée.

Ravitaillement uniquement à l'arrivée pour le 6 km.

Tous les participants sont tenus de se munir d'un gobelet réutilisable. Dans un souci de respect de la nature, aucun gobelet en plastique ne sera distribué !

o Article 9

Les dossards seront retirés le jour de l'épreuve à partir de 8h30 au Préau.

o Article 10

Des vestiaires et des douches (eau chaude) sont prévus pour tous les coureurs au centre omnisports du Préau.

- Article 11

Sur chaque course, les trois premières dames et trois premiers hommes seront récompensés.

- Article 12

Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation de son image.

Seule l'organisation peut transmettre ce droit à l'image à tout média, via une accréditation ou licence adaptée.

- Article 13

Le simple fait de participer implique la connaissance, l'acceptation et le respect du présent règlement.

- Article 14

L'organisation vous souhaite une bonne course et beaucoup de plaisir.